



SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL REGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal – Ordre du jour

Jeudi 19 avril 2018 à 20h00

Salle de Fleuri à Begnins

La septième séance du Conseil intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon de la législature 2016-2021 est ouverte par *Valérie Jeanrenaud, Présidente*. L'enregistrement des présences a été effectué. La Présidente remercie les délégués et déléguées, les membres du CODIR et les représentants de la presse pour leur présence et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie également la commune de Begnins d'accueillir cette assemblée.

1) Présences

Les cartons de vote ayant été distribués à l'entrée de la salle, la Présidente informe que 41 communes sont présentes, représentant 89 délégués et un total de 133 voix. Pour les points DISREN à l'ordre du jour, il faudra compter avec 38 communes présentes et un total de 125 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2) Adoption de l'ordre du jour

Frédéric Guilloud (délégué CC, Arzier-le-Muids), au nom de la sous-région Jura-Lac, propose que le point 8 de l'ordre du jour soit modifié par le libellé « *Présentation* des candidats au CoDir » et non pas « *Election* au CoDir ». La Présidente rappelle toutefois, que lorsqu'un membre du CoDir démissionne, il est nécessaire de repourvoir le poste à la prochaine assemblée d'après le règlement du Conseil intercommunal. Par conséquent, une élection doit avoir lieu.

Cette proposition de modification est votée par l'assemblée, mais elle est refusée par 101 non, 27 oui et 5 abstentions.

Ensuite, le Bureau ayant reçu une interpellation d'*Elvira Rölli (déléguée municipale, Arzier-le-Muids)* pour la Sous-région Jura-Lac, la Présidente propose d'intégrer celle-ci au point 11 de l'ordre du jour ; le point « Divers et propositions individuelles » deviendra donc le point 12.

Valérie Jeanrenaud procède au vote sur cette modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour tel que modifié est adopté par 127 oui, 6 abstentions et 0 non

3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

Il n'y a dorénavant plus qu'un seul ordre du jour émanant du Bureau.



Les délégués des communes n'ayant pas adhéré au DISREN ont reçu à l'entrée de la salle des cartons de vote striés. *La Présidente* remercie les personnes en question de s'abstenir de lever leur carton de vote pour les points de l'ordre du jour concernant le DISREN.

Tous les délégués présents dans la salle ont également reçu une carte « Régionyon » avec leur nom et code-barres. *La Présidente* précise que cette carte est personnelle, non transmissible, qu'il faut la garder précieusement et l'avoir sur soi à chaque séance du Conseil intercommunal. En effet, l'enregistrement des présences ne pourra pas avoir lieu sans cette carte.

Enfin, *Valérie Jeanrenaud* rappelle que de nombreuses questions peuvent être adressées aux membres des Commissions, du fait que ceux-ci participent activement aux discussions et débats sur les thèmes traités dans ce Conseil.

4) Assermentations

La Présidente assermente *Yves Blondel (délégué CC, Mont-sur-Rolle)*, *Eric Charlot Valdieu (suppléant CC, Coppet)*, *Michelle Gavin (suppléante CC, Bursins)*, *Muriel Rosselet (déléguée CC, Burtigny)*, *Raymond Dufour (délégué municipal, Mont-sur-Rolle)*, *Maria Ganz (suppléante CC, Gilly)*.

5) Adoption des procès-verbaux de la séance du 7 décembre 2017 à Prangins

Il n'y a pas de remarques ni de modifications sur les procès-verbaux.

Le procès-verbal ordinaire est adopté par 131 oui, 2 abstentions et 0 non

Le procès-verbal DISREN est adopté par 123 oui, 2 abstentions et 0 non

6) Préavis 30-2018 - DISREN «Demande de crédit de CHF 1'972'840 pour la réalisation d'investissements sur le domaine transfrontalier Dôle-Dappes-Tuffes»

La commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis s'est penchée tant sur la nécessité du projet que sur sa faisabilité financière. Cet investissement doit permettre de :

-Remplir les obligations contractuelles de Télédôle SA envers la Sogstar et garantir, grâce au loyer perçu, l'amortissement des installations propriété de Télédôle SA et le prêt contracté pour leur construction.

-Relier deux domaines de ski complémentaires par la construction d'un nouveau télésiège au départ des Dappes.

-Offrir des conditions de ski optimales pour tous les niveaux, grâce aux pistes faciles dédiées à l'apprentissage du ski sur la partie française et aux pistes plus engagées et nouvellement réaménagées de la partie suisse.

-Faciliter et encourager la circulation entre les deux domaines par la création d'un abonnement mains libres unique au prix de l'actuel forfait suisse.

-Améliorer la zone d'accueil des Dappes avec le réaménagement du parking et la création d'un bâtiment d'accueil.

-Créer une zone de découverte du ski (jardin des neiges) au pied des Leyseneys, proche de la zone d'accueil des Dappes.

-Pérenniser la zone du Tabagnoz par la reconstruction du bâtiment de départ des installations et l'acquisition du terrain l'hébergeant.

-Faire la promotion de ce domaine transfrontalier par un marketing et une signalétique unifiée pour y attirer et fidéliser les skieurs de tous niveaux de notre région.

Afin d'optimiser le fonctionnement des deux massifs voisins (Suisse et France) et générer de meilleurs résultats économiques, il est nécessaire de réaliser différents investissements qui s'élèvent à environ CHF 17 millions (dont plus de 72% du montant sera apporté par les partenaires français). La Commission chargée de rapporter sur ce préavis recommande fortement au Conseil intercommunal d'accepter celui-ci tel que présenté.

La Présidente ouvre le débat.

Gérard Produit (membre du CoDir) rappelle que les installations Télédôle ont été financées de manière égale sur tout le district ; c'est le DISREN qui en fixe les règles. De plus, il faut souligner que la société Sogestar fera la majeure partie des investissements et sera responsable de la gestion, suite à la Convention avec Télédôle. Des revenus de CHF 500'000.- assureront l'amortissement de la dette et des frais d'entretien. *Gérard Produit* précise aussi que Télédôle a fortement insisté auprès de quatorze propriétaires, à savoir des communes et des privés qui n'ont pas encore rendu leurs actions.

Philippe Thévenot (délégué CC, Begnins) demande comment le financement est géré si les actionnaires privés ne paient pas ? Le CoDir répond qu'il s'est toujours penché sur une recherche de fonds tiers en parallèle.

Au sujet des finances, *Chantal Landeiro (membre du CoDir)* explique que les CHF 500'000.- de loyer sont déjà prévus dans la convention. Cette convention assure à Télédôle déjà CHF 200'000.- de loyer, majoré par les jours de neige. Ensuite, une fois le parking et le télésiège réalisés (le télésiège étant réalisé par les français), il a été convenu que le loyer s'élèvera à CHF 400'000.-. A la fin, la société Sogestar payera CHF 500'000.- pendant vingt ans, une fois tous les travaux terminés ; ceci, à condition que les projets dans ce préavis se réalisent. D'où l'importance de voter le crédit.

Selon *Pierre Wahlen (délégué CC, Nyon)*, les communes ont investi à fonds perdu pour maintenir une installation dont la fréquentation n'a pas été conforme aux attentes. Ni le préavis, ni le rapport de commission ne se sont penchés sur les conditions climatiques. *Pierre Wahlen* recommande de refuser le préavis : en effet, il n'est pas raisonnable d'investir une telle somme dans une activité vouée à l'échec en raison du réchauffement climatique.

Michel Girardet (délégué CC, Nyon) ne suit pas le raisonnement de *M. Wahlen*, dans la mesure où le préavis répond à un projet pour les quatre saisons.

La Présidente donne exceptionnellement la parole *Patrick Freudiger (secrétaire général du CoDir)*. Ce dernier précise qu'au moment même où Télédôle avait des difficultés financières, soit durant les quinze dernières années, la société Sogestar a réussi à faire des économies. Par ailleurs, quel que soit les conditions annuelles et climatiques, la société française honore toujours son loyer.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote. Les délégués issus d'une commune non DISREN s'abstiennent de voter.

Le préavis 30-2018 est adopté par 117 oui, 3 abstentions et 5 non

7) Postulat « Pour demander une mise sur pied d'une démarche participative régionale concernant le pôle nature de la Givrine »

Suite au vote du crédit de CHF 260'000.- en vue de la réalisation d'un parking et de deux passages sous la route cantonale au Col de la Givrine le 7 décembre dernier, *Claude Farine (délégué CC, Nyon)* s'intéresse à la construction d'une Maison de la nature et d'un Centre nordique. A ce sujet, il pense que les questions sont multiples et que les citoyens de cette région seraient intéressés à y participer.

Par son postulat, *Claude Farine* propose au Comité de direction de mettre sur pied une démarche ouverte et de faire appel à tous les citoyens du district. Pour réaliser ceci, il propose trois pistes :

-toucher le plus grand nombre de citoyens : envoyer une information tous-ménages sur le projet et joindre un dépliant d'information sur Régionyon, ses structures, son fonctionnement et des projets ;

-utiliser des relais régionaux (conseils communaux et généraux, sociétés locales, Conseil des jeunes, etc..) pour faire passer le message.

-s'appuyer sur les délégués du Conseil intercommunal, des Conseils communaux et des Municipalités pour annoncer la démarche.

Quelle que soit la démarche suivie, ce processus devrait être appuyé par une conférence de presse et des actions de communication.

Avant de renvoyer ce postulat au Comité de direction, *Claude Farine* propose qu'il soit débattu par une commission qui pourra en étudier la faisabilité.

La Présidente procède au vote.

Le postulat Claude Farine est adopté par 95 oui, 13 abstentions et 25 non

Ce postulat sera renvoyé à une Commission, dont la composition est la suivante :

-Claude Farine (délégué CC, Nyon), Philippe Thévenot (délégué CC, Begnins), Michel Girardet (délégué CC, Gland), Damien Richard (suppléant CC, Longirod), Scott Adams (délégué municipal, Givrins).

M. Farine prend la direction de la Commission et fera part au CoDir de la date retenue pour la réunion.

8) Election du Comité de Direction (CoDir)

Pierre-Alain Schmidt (délégué municipal, Mies) se présente pour le poste : il est âgé de 62 ans, avocat de métier, membre par le passé de plusieurs conseils d'administration et président d'une banque privée. En politique, *M. Schmidt* représente la commune de Mies en tant que Syndic et fait partie de la Commission des Finances du Conseil intercommunal ; il estime important que des décisions soient prises à la bonne échelle et le Conseil Régional a un rôle important à jouer en lien avec le canton.

Il n'y a pas d'autres candidats. La Présidente procède au vote.

Pierre-Alain Schmidt (Mies) est élu par 130 oui, 3 abstentions et 0 non

9) Communications du Comité de Direction (CoDir)

La Présidente cède la parole au CODIR sur les points suivants :

1. Préparation du DISREN 2020-24
2. Plan d'agglomération 3 (PA3)
3. Bilan Assises de la transition énergétique
4. Bilan forum de la mobilité
5. Carnet avantages
6. Chiffres clés
7. Filière bois
8. Fonds à l'innovation

Pour plus d'information, nous vous prions de vous référer au document du Codir annexé à ce procès-verbal.

10) Dépôt de préavis

Il n'y a pas de dépôt de préavis. Seuls les comptes 2017 seront traités à la prochaine séance.

11) Interpellation Elvira Rölli pour la Sous-région Jura-Lac (article 44 Règlement du Conseil intercommunal)

Suite à la sixième rencontre de la Sous-Région Jura-Lac, les délégués demandent à ce qu'une commission soit nommée pour étudier le système de financement DISREN et soumettre ses observations au CoDir. Cette requête est justifiée par le fait que de nombreuses questions avaient été soulevées sur le fonctionnement et sur l'avenir du DISREN, lors de l'exposé de François Roch à la cinquième rencontre Jura-Lac.

Pour le CoDir, rien ne s'oppose dans les statuts à la création d'une commission permanente DISREN.

La Présidente procède au vote sur le soutien de cette interpellation. Les délégués issus d'une commune non DISREN s'abstiennent de voter.

L'interpellation Elvira Rölli est soutenue par 95 oui, 17 abstentions et 13 non

La Présidente donne la parole à *Frédéric Guilloud (délégué, Arzier-le-Muids)* qui soutient cette proposition, mais aimerait préciser que la Commission des Finances a déjà fourni un travail conséquent sur le DISREN et propose par conséquent que celle-ci prenne la place d'une Commission DISREN. *Pierre-Alain Schmidt (Mies)* pense qu'il serait positif que quelques membres de la Commission des finances participent à la Commission DISREN.

Or, selon *Gilles Davoine (délégué CC, Gland)*, le rôle de ces deux Commissions ne devrait pas être mélangé. Par ailleurs, *Chantal Landeiro (membre du CoDir)* précise que dans le nouveau règlement, la Commission des finances ne peut statuer que sur le budget et les comptes.

L'idée retenue par l'assemblée se résume à la création d'une commission permanente qui travaillera en parallèle avec le CoDir. L'auteure de l'interpellation transmettra prochainement une résolution.

12) Divers et propositions individuelles

Une question sur l'avenir de la Zone artisanale sous Bursins émane de *Patrick Bréchon (délégué CC, Rolle)* : « *La quatrième adaptation du plan directeur cantonal a été approuvée le 31 janvier dernier par le Conseil fédéral. Cette décision met fin au moratoire sur la création de nouvelles zones à bâtir dans le canton. Dès lors, il devient possible de demander le dézonage total ou partiel de certaines parcelles classées en zone intermédiaire, agricole ou de verdure. Conformément aux dispositions contenues à l'article 45 du règlement du Conseil intercommunal, le soussigné se permet de poser la question suivante : où en sont les discussions en vue de l'acquisition de 20'000m² sous la Commune de Bursins en vue de la création d'une zone artisanale ?* »

Frédéric Mani (CoDir) répond que les communes sont invitées, le 8 mai prochain, pour une consultation à ce sujet.

D'autres questions sont parvenues au Bureau pour le CoDir (en vue du point 6 de l'ordre du jour) de la Municipalité de Nyon portant sur la demande de crédit pour la réalisation d'investissements sur le domaine transfrontalier Dôle-Dappes-Tuffes : « *Serait-il possible d'obtenir une clarification de la partie assumée par Télé-Dôle dans les chiffres présentés ? Quel est l'impact du financement demandé sur le plafond annuel du DISREN en point d'impôt ? Au vu de la part importante du budget DISREN qui serait ainsi utilisée, par quels moyens le CoDir prévoit-il d'empêcher un effet de « premier arrivé, premier servi » pour la fin de l'année 2018 ?* »

La Municipalité espère que son délégué obtiendra ces compléments demandés lors de la séance du 19 avril et assure que ces questions ne remettent aucunement en question son soutien au domaine transfrontalier Dôle-Dappes-Tuffes. *Gérald Cretegny (Président du CoDir)* informe que les réponses ont été données au point 6 de l'ordre du jour.

Gilles Davoine (délégué CC, Gland) a été surpris de la nouvelle appellation Région de Nyon et souhaiterait avoir quelques explications complémentaires. *Gérald Cretegny (Président du CoDir)* explique que l'un des problèmes concernant l'appellation est le positionnement entre le Conseil Régional et Région Nyon. L'objectif est de modifier cela dans les statuts afin d'avoir un seul nom.



Lors de la dernière séance du Conseil intercommunal, *Pierre Stampfli (délégué CC, Chavannes-de-Bogis)* avait rappelé qu'il y a cinq ans, l'Office fédéral des routes avait proposé six variantes pour gérer les flux de trafic et les files d'attentes souvent importantes vers Vengeron-Coppet. Il avait demandé à ce qu'une information supplémentaire soit donnée au Conseil du 19 avril.

Pierre Graber (membre du CoDir) explique que l'OFROU souhaitait exécuter les travaux Vengeron-Coppet séparément et il a été décidé de se concentrer d'abord sur l'axe Vengeron-Nyon. Le tronçon Nyon-Aubonne est prévu pour 2040.

La parole n'étant plus demandée pour les divers, la séance est levée à 22h30.